



## Bulletin municipal d'informations

### Infos pratiques

#### La Mairie

Tél 05.46.96.41.95

Mail : mairie@perignac17.fr

Site internet : www.perignac17.fr

#### Ouverture :

du lundi au jeudi : 9h à 12h

le vendredi : 9h à 12h et 14h à 17h

le samedi : 10h à 12h

#### Permanences :

Maire et adjoints :

A partir de 11h30 ou sur RDV

Affaires sociales : Mme Bureau

#### La Poste

Agence postale communale

Tél 05.46.92.68.56

#### Ouverture :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

De 9h30 à 12h15

Mercredi et Samedi : De 10h à 12h

#### Déchèterie

----- PONS (17) Les chauveaux -----

Tél 05.46.94.18.19

#### Ouverture :

Lundi : 9h à 12h30 - 14h00 à 17h30

Mardi : 9h à 12h30 - 14h00 à 17h30

Mercredi : 9h à 12h30 - 14h00 à 17h30

Jeudi : 9h à 12h30 - 14h00 à 17h30

Vendredi : 9h à 12h30 - 14h00 à 17h30

Samedi : 9h à 12h30 - 14h00 à 17h30

----- CHATEAUBERNARD (16) -----

Tél 05.45.35.98.60

#### Horaires :

Du Lundi au Samedi : 9h à 12h - 14h à 18h

#### Bureau de l'emploi

17 Rue Charles de Gaulle – 17800 PONS

Tél 05.46.92.62.71

### Edito de Monsieur le Maire

2020 est maintenant derrière nous, l'histoire retiendra elle cette année là pour ce qu'elle aura eu d'imprévisible et d'inquiétant.

Nombre d'entre nous subissent douloureusement les conséquences des mesures indispensables prises par nos responsables politiques.

Les activités économiques, les relations du quotidien, la vie affective, les fêtes de famille ou entre amis, les plaisirs les plus simples de la vie, tout ce que l'on peut transmettre par une poignée de main ou une accolade, tout ce que l'on peut ressentir à travers un sourire ou une expression du visage;

C'était le monde d'avant...

Difficile dans ces conditions de partager des émotions, qu'elles soient heureuses ou plus douloureuses.

Notre vie communale perturbée également, privée de ce qui fait sa convivialité : pas de manifestations associatives, plus de rencontre pour nos anciens au sein de leur club, pas de soirée ciné - repas offert par la commune et une cérémonie du 11 novembre réduite à la plus simple expression.

Malgré tout, la vie Pérignacaise continue. Des services publics très sollicités mais qui s'adaptent, la poursuite de l'accueil des enfants à l'école, à la cantine et à la garderie, dans une configuration certes un peu différente, mais qui se passe plutôt bien grâce à la compréhension de chacun et la solidarité de toute l'équipe scolaire.

Suite aux évolutions du printemps dernier, l'action municipale se met en place. Contraints par le confinement et les difficultés à se réunir, certains travaux ont pu prendre un peu de retard. Le chantier d'assainissement au village de Goux a repris et celui de la maison de santé va débuter début février.

Au chapitre des bonnes nouvelles, notre commerce de boucherie-épicerie a trouvé un reprenneur et l'ouverture devrait se concrétiser dans les jours à venir.

Par ailleurs nous sommes en contact avec un médecin confirmé, attiré par notre région et qui manifeste un réel intérêt pour notre futur pôle de santé. On espère bien évidemment que cet intérêt se confirmera dans les meilleurs délais.

Je ne voudrais pas terminer cet édit sans évoquer l'urbanisation de notre territoire. Les gouvernements successifs de ces dernières années ont souhaité mettre un frein à la consommation de l'espace agricole.

Dans cet esprit, un schéma de cohérence territoriale (SCOT) a été adopté par la CDCHS (Communauté des Communes de Haute Saintonge) au début de l'année 2020. De fait, nous sommes dans l'obligation de mettre en conformité notre plan local d'urbanisme (PLU) avec ce nouveau SCOT. Concrètement cela signifie que la surface de certaines zones constructibles pourrait être sérieusement réduite. J'engage donc les propriétaires concernés à se manifester rapidement pour étudier ensemble les solutions les mieux adaptées à leur situation.

Après les élections du 15 mars dernier, la nouvelle équipe municipale envisageait de pouvoir remettre au goût du jour une rencontre de début d'année dédiée à tous les Pérignacais. Malheureusement, les règles liées à la situation sanitaire actuelle ne nous permettent pas de concrétiser cette idée. Toutefois, nous avons souhaité exprimer notre solidarité envers nos seniors en destinant aux foyers de 80 ans et plus un colis de début d'année. Dans le même esprit, l'ensemble des foyers Pérignacais trouvera en accompagnement de ce bulletin une BD sur la Charente-Maritime offerte par la commune.

A l'aube de cette nouvelle année si particulière, les vœux de santé, de solidarité et de bonheur retrouvés prennent une toute autre dimension.

Je veux croire à un avenir plus dégagé et que nous puissions connaître rapidement le plaisir de se retrouver sans retenue.

Dans cet espoir je vous souhaite une heureuse année 2021.

Ch. Duqué



## La Covid 19 .... La vaccination

Depuis la pandémie liée au Coronavirus, la seule protection dont nous disposions était l'application des gestes barrières et le port du masque.

Désormais le vaccin contre "la Covid" est l'arme la plus aboutie pour nous protéger et tenter d'éradiquer le virus.

La vaccination s'est mise en place en Haute Saintonge. Pour les Pérignacais(es), le centre de vaccination est le suivant : **Centre de Pons 12,cours Jules FERRY 17800 Pons**



Le public prioritaire est :

- les personnes de 75 ans et plus ainsi que les personnes atteintes de pathologies lourdes à facteurs de risque très importants, sur préconisation de leur médecin traitant,
- le personnel soignant de plus de 50 ans ou atteint de comorbidités,

**Prendre rendez vous** par internet sur [doctolib.fr](https://www.doctolib.fr) ou par téléphone au numéro de la plate-forme dédiée : **05 17 24 03 48**

Inutile de vous présenter si vous n'avez pas rendez vous. Lors de votre première injection, un rendez vous pour le rappel vous sera donné

**RESPECTEZ LES CONSIGNES SANITAIRES, POUR VOUS ET POUR LES AUTRES.**

## Maison de Santé ... bientôt les travaux !

Perspective de la maison de Santé



Le jeudi 17 décembre a eu lieu la première réunion de chantier de la Maison de Santé Pluridisciplinaire. Impacté par les crises de la COVID 19, le début des travaux aura lieu première quinzaine de Février 2021, toujours sous réserve de l'évolution des mesures sanitaires, mesures dont le respect strict a été exigé...

Autour du maire et des élus, qui suivent ce dossier, étaient réunis les architectes, Monsieur Bruno SOURD et Madame Esthel LENAIN ainsi que les entreprises retenues, toutes implantées dans la région proche ou à proximité de Pérignac.

Le montant total de ces travaux s'élève à : **942 854.25€ H.T.**

Plusieurs subventions ont été obtenues : ce type de réalisation en milieu rural bénéficie d'aides spécifiques destinées à favoriser l'installation de professionnels de santé.

Les aides proviennent du Conseil Départemental, de l'Etat via le fonds DETR, de la région via le fonds FSIL.

La livraison du bâtiment est prévue fin 2021, sous réserve que les conditions sanitaires ne viennent pas encore perturber le déroulement des travaux.

Rappelons que ce bâtiment permettra l'accueil de médecins généralistes, mais aussi le cabinet d'infirmières, de kinésithérapie et dentaire offrant un service médical et de soins regroupés en un seul lieu.

## Les travaux en cours... Assainissement à Goux

Débutés en août, les travaux de renouvellement de la canalisation d'eau potable et la mise en place du réseau d'assainissement sont bien avancés .



### Ont été réalisés par :

#### **- L'entreprise ERCTP :**

Le renouvellement de la canalisation d'eau potable route de Virlet, Eau potable et assainissement route de Mordeloup, route de Salignac ( entrée sud jusqu'à la route de Mordeloup).

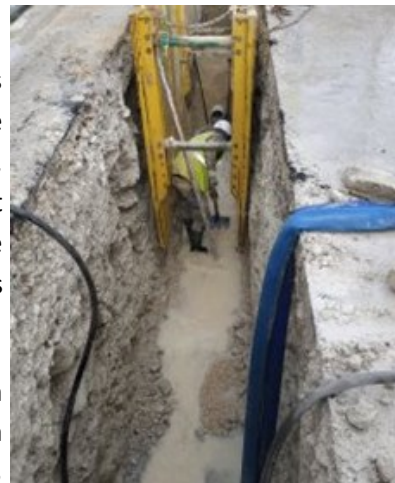
#### **- L'entreprise Fournier :**

La station de relevage entrée Nord route de Salignac.

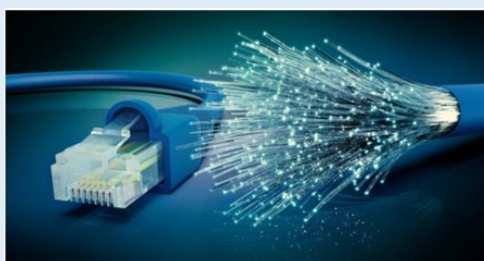
L'entreprise ERCTP a repris les travaux depuis la station de relevage en direction de la route de Mordeloup. Si depuis le début du chantier, le temps clément avait facilité l'avancement des travaux, la période de pluie a été

préjudiciable, la tranchée se remplissait d'eau et nécessitait l'utilisation de 2 pompes pour travailler !

La réfection de la chaussée devrait avoir lieu en début d'année sur les parties déjà réalisées. En parallèle, les déblais des tranchées sont entreposés sur l'emplacement de la station d'épuration route de Mordeloup afin de la surélever. Interrompus pendant 3 semaines pour congés, les travaux ont repris le 11 janvier pour quelques semaines encore.



## Le déploiement de la fibre optique



Comme prévu, le déploiement de la fibre optique destinée à la connexion d'internet, du téléphone, de la télévision a commencé au cours du dernier trimestre 2020. Sous la maîtrise d'œuvre d'Orange les travaux de raccordement ont été faits uniquement Avenue de Cognac. A ce jour, la crise sanitaire retarde toujours l'avancement des travaux au niveau départemental, nous ne savons pas quand reprendra le déploiement.

## Pylône relais téléphonie mobile

Dans le cadre de la résorption des « zones blanches » en téléphonie mobile demandée par l'Etat, la société Free a sollicité la commune pour l'installation d'une antenne relais. Après réflexion et un vote favorable du Conseil Municipal, l'installation se fera dans un angle du terrain communal des ateliers municipaux moyennant une subvention annuelle de 5000 € . Située dans la zone artisanale à l'écart des habitations, cette antenne devrait apporter une amélioration en 3G et 4G aux utilisateurs de ce fournisseur.





## Nouveau matériel communal

Le 12 juillet dernier, les ateliers techniques ont subi un vol de matériel. A l'embauche du personnel nous avons déploré la perte du tracteur tondeuse et de nombreux équipements pour l'entretien des espaces verts. Dans un souci d'évolution des pratiques et d'efficacité la municipalité a renouvelé tous les outils portatifs thermiques disparus par des outils électriques de marque PELLENC. Ce renouvellement est composé de deux tailles bordures (un traditionnel et un autre avec une tête anti-projection), d'un taille haie, d'une bineuse et d'une tondeuse. Ces derniers ont pour but d'amener plus de confort à l'utilisateur et une solution mécanique au désherbage qui aujourd'hui occupe une grande partie du temps. Le coût de cet équipement est de 8 258.06 €. Le tracteur tondeuse a également été renouvelé. Il a été remplacé par un engin de même catégorie et de la même marque pour un coût de 17 884.71 €.

Toujours pour entretenir notre commune et plus particulièrement le cimetière, la commune s'est dotée d'un désherbeur thermique. Celui-ci a pour but de dessécher les mauvaises herbes dans les allées. Cet outil semble mieux convenir à cet endroit car il n'y a pas de projection de cailloux. Le coût de cet appareil est de 3 024.82 €.

Prévu depuis longtemps, la municipalité a renouvelé l'un de ses tracteurs. En effet le tracteur SAME a été vendu pour une valeur de 4 000 € et un autre de marque CASE a été acheté pour un coût de 36 000 € TTC



## Environnement

### Les décharges sauvages

Lors du confinement, nous avons constaté que plusieurs décharges sauvages ont fait leur apparition. Ces décharges sont formellement interdites. Les déchèteries sont à votre service pour réceptionner vos déchets non ménagers. La municipalité invite toute personne, lorsqu'elle se trouve en présence de ce type d'infraction, à rechercher des indices pouvant identifier les auteurs. En effet, ces faits délictueux peuvent entraîner des poursuites judiciaires et un dépôt de plainte à la gendarmerie par le propriétaire du terrain.



## Le cimetière

Un repérage des tombes qui semblent en état d'abandon, a été effectué par les élus de la commission. Des petits panneaux ont été apposés avant la Toussaint pour inviter les familles éventuellement concernées à se rapprocher de la Mairie.

Cette action de mise à jour nécessite ensuite une longue procédure administrative avant de pouvoir récupérer les concessions «abandonnées».

Nous afficherons le plan de l'ancien et du nouveau cimetière, ainsi que la procédure.

Cet affichage se fera sous l'abri qui servait autrefois d'atelier de taille de pierres.

Si vous souhaitez nous faire partager vos connaissances, nous les acceptons avec plaisir.

Merci de les communiquer à la Mairie.



## Appel aux amateurs de photographie

Dans les prochains mois, notre site internet [www.perignac17.fr](http://www.perignac17.fr) devrait se refaire une petite jeunesse, avec des fonctionnalités supplémentaires que nous ne manquerons pas de lister dans un prochain numéro.

Afin de l'animer, nous souhaiterions y intégrer des photos représentatives de notre charmant village de Pérignac (paysages ou autres, anciennes ou actuelles) et les faire ainsi découvrir à tous.

Alors si la photographie est votre passion et que vous souhaitez nous faire parvenir vos prises, n'hésitez pas à nous les transmettre par mail à : [mairie@perignac17.fr](mailto:mairie@perignac17.fr) ... et n'oubliez pas de préciser votre nom et prénom lors de l'envoi.

Nous vous en remercions par avance.



## Du côté de l'école de Pérignac



De tous temps, l'école est le poumon de la vie de la commune. Nous sommes fiers de perpétuer cette pensée.

Comme nous tous, en cette année 2020, l'école a subi les contraintes sanitaires.

Les enfants ont, fort heureusement, cette capacité inouïe d'adaptation qui a permis une rentrée réussie.

A la rentrée de septembre, le RPI Pérignac-Coulonges-Bougneau a accueilli 145 élèves, dont 99 élèves à Pérignac pour les classes de PS/MS/GS/CP/CE1 et une partie de CE2 partagée avec Coulonges.

L'équipe municipale a pris les mesures nécessaires, en fonction des directives nationales, pour faciliter la mise en œuvre du protocole qui lui incombe (détails dans les Comptes Rendus municipaux).

Nous sommes, comme chaque année, à l'écoute des besoins exprimés par l'équipe enseignante et les parents d'élèves pour faciliter la réussite et le bien-être des enfants.

Les principales demandes mises en œuvre, à ce jour, ont été : un jeu de 2 bavoirs tissés pour chaque élève de maternelles, de nouveaux lits pour la sieste, l'achat de tables et de chaises.

Pour la garderie, délocalisée le temps du protocole sanitaire, il est rappelé qu'un frigo est disponible pour pouvoir déposer le goûter du soir. Il est recommandé que ce goûter soit composé de produits tels que des compotes, fruits secs, barres de céréales, voir pain et chocolat (le moins possible de sucreries)

Nous vous présentons ci-dessous le personnel communal au contact quotidien de nos petits écoliers :

**Martine BOURREAU**

ATSEM Titulaire



Classe de PS/MS

**Brigitte ARCHAMBAUD**

ATSEM Contractuelle



Classe de MS/GS

**Béatrice BRUNAUD**

Garderie Titulaire



Garderie

**Cathy LAMOTTE**

Aide-Cantine Titulaire



Cantine

**Séverine LAVAURE**

Cantinière Contractuelle



Cantine

## Un « cadeau » pour nos aînés de plus de 80 ans



Consciente des moments difficiles que peuvent rencontrer les plus âgés d'entre nous en raison de cette pandémie qui modifie profondément nos habitudes, l'équipe municipale a souhaité exprimer sa solidarité en dotant chaque foyer de résidents pérignacais âgés de 80 ans ou plus d'un colis symbole de notre considération.

Ce sont donc au total 65 colis qui ont ainsi pu être remis en main propre par les conseillers entre le 14 et 15 janvier 2021.



## Une autre surprise pour tous les foyers pérignacais



Le repas estival annuel suivi de la projection d'un film n'ayant pas pu être honorés cette année en raison des restrictions sanitaires liées à la Covid 19, la Mairie a tout de même souhaité offrir à l'ensemble des foyers pérignacais un petit présent (déjà remis précédemment dans le colis des aînés), qui devrait plaire aux enfants comme aux plus grands. Ce cadeau n'entrant pas dans les boîtes aux lettres, il sera remis en main propre par un conseiller municipal ou, le cas échéant, récupérable directement à la Mairie aux horaires d'ouvertures habituelles en échange du bon qui sera laissé en boîte aux lettres lors du passage.

# Du côté des associations Pérignacaises



## ACCA Pérignac

La société de chasse a vécu, comme tout le monde, une année chaotique et délicate.

Tout d'abord, au niveau des rassemblements entre chasseurs pour la régulation des populations de nuisibles, nous faisons le maximum pour éviter les collisions avec les automobilistes.

Puis un confinement qui a coupé notre saison en 2 parties, mais ce n'est pas grave, la saison prochaine ne sera que meilleure.

Une manifestation était prévue en début d'année, mais nous n'avons pas pu la réaliser, nous espérons la réitérer courant 2021.

Nous vous souhaitons une très bonne année 2021 et surtout la santé à tous.

**Le président de l'ACCA**



## Le Comité des fêtes

----- Année 2020, "Annus horribilis" -----

Comme pour tout le monde, 2020 aura été pour le Comité des Fêtes, une année noire pour plusieurs raisons :

Tout d'abord, l'obligation d'annuler toutes les manifestations prévues, y compris celles imaginées un instant entre les deux confinements

Mais ceci fut la règle pour tous et la santé de chacun est bien plus primordiale que les loisirs et activités proposés.

Année horrible aussi avec la perte d'un ami, Pérignacais d'adoption, qui avait choisi notre village et notre association pour "couler une retraite paisible". Bernard ROCHETTE nous a quittés avec l'arrivée de l'hiver emporté par une "terrible maladie". Il laissera à tous les membres de l'association, mais aussi à tous les Pérignacais qui le connaissaient, le souvenir d'un homme gentil, à l'écoute et toujours disponible.

En ces premiers jours de l'année puisse-t-on souhaiter que l'année 2021 soit bien différente. A ce jour, les informations quotidiennes ne permettent pas d'échafauder des projets, mais nécessitent d'attendre une évolution favorable, qui nous l'espérons, sera proche.

L'équipe du Comité des Fêtes, forte de ses vingt membres, toujours prête à en accueillir de nouveaux qui souhaiteraient participer à l'animation de notre commune, répondra "présente" dès que cela sera possible.

Elle essaiera d'apporter quelques notes de légèreté et de convivialité dans cette période si morose.

Dans l'attente, tous ses membres souhaitent une « bonne année » 2021 aux Pérignacaises et Pérignacais.

**Le président du Comité des fêtes**



## APE Bougneau—Pérignac—Coulonges

A l'aube de 2021, lorsque nous faisons la rétrospective de 2020... Que dire?!?!

L'année a été plus que compliquée, y compris pour nous, petites associations.

Si en 2020 nous avons été contraints d'annuler un grand nombre de nos manifestations, nous nous sommes battus, depuis Septembre, pour fonctionner de nouveau. Différemment, mais nous sommes là. Les différentes manifestations organisées depuis la rentrée (madeleines Bijou, vente de sapins, chocolats de Noël...), nous ont permis d'offrir à chaque élève du RPI, un goûter, ainsi qu'un livre pour Noël. Nous allons aussi, en collaboration avec les écoles, renouveler du matériel et des jeux pour les cours de récréation. Nous allons tout mettre en œuvre pour que nos chères têtes blondes retrouvent un peu de normalité dans leur vie bousculée.

J'en profite également, pour adresser des remerciements aux bénévoles de l'APE qui sont nos petites mains, et sans qui on ne ferait rien ou peu de choses. Je remercie également mon bureau, ma petite équipe sans qui je serai souvent perdue ou débordée, qui donne du temps plus qu'ils ne le peuvent parfois pour faire que nos enfants soient tout simplement heureux. Merci "mes petits lapins". Merci aussi à tous les parents qui jouent le jeu lors de nos actions, continuez comme cela.

Toute mon équipe se joint à moi pour vous souhaiter une excellente année 2021, et surtout, prenez soin de vous.

**Présidente de l'APE Bougneau-Coulonges-Pérignac**

**Amandine Constant**

# Du côté des associations Pérignacaises ....SUITE



## **LA GYM VILLAGE PERIGNACAISE**

Le CLUB connaît un succès constant depuis maintenant plusieurs années.

Le mercredi après-midi et le jeudi matin plus de 100 participants pratiquent chaque semaine diverses disciplines.

YAMINA est seule animatrice aux commandes !! ..... ( avec de multiples formations à son actif )

Il est proposé à divers horaires :

### **POUR LES ADULTES**

Gym douce  
Pilate  
Fitness

### **POUR LES ENFANTS**

Gym récréative  
Danse contemporaine  
Hip Hop

*en alternance par trimestre*

Toutes ces disciplines se déroulent dans une ambiance chaleureuse et conviviale et permettent de rassembler avec plaisir toutes les générations de Pérignacaises auxquelles viennent se greffer nos voisines et quelques voisins des communes alentours .

A quand les PERIGNACAIS ?? La gente *MASCULINE* serait accueillie à bras ouverts !

Après une nouvelle et prochaine formation, Yamina proposera également du YOGA pour enfants et ados ( cette discipline paraît salubre en ces temps de stress et plus facilement applicable dans les salons par ZOOM si nécessaire ).

La COVID a apporté son lot de contingences évidemment, nous avons donc connu la distanciation ....les gestes barrière....puis la suppression des cours physiques.

Toutes les séances ont été assurées par ZOOM, ce qui ne vaut pas le plaisir de se retrouver et a laissé de nombreuses personnes en retrait . Le club est conscient qu'il devra donc envisager un dédommagement à ses adhérents tout en ne mettant pas en péril cette belle et dynamique structure

ESPERONS que nous retrouverons d'ici le printemps toutes nos habitudes en salle avec un plaisir et une motivation décuplés !!

LA DIRECTION et les membres du bureau souhaitent à tous une **HEUREUSE ANNEE SAINTE ET SPORTIVE**

***Pour tous renseignements précis : horaires, activités, tarifs ⇒ s'adresser à la mairie***

***La présidente de l'association***

## **CLUB DES AINES** **Le Club des aînés ruraux**



Les jours et les mois se succèdent nous séparant de nos petites activités et rencontres ainsi que de nos repas de famille trimestriels. Ne nous décourageons pas et prenons des précautions pour notre santé ainsi que celle de nos proches.

Presqu'un an s'est écoulé dans la peur, l'angoisse et l'incertitude concernant l'épidémie.

Je voudrais par ces quelques lignes vous encourager et vous demander de demeurer le plus possible dans vos appartements. Ne sortez pas inutilement.

En cas de besoin, si vous ne pouvez pas vous déplacer, signalez-vous !

Nous adressons nos condoléances à Madame Rochette (notre secrétaire) ainsi qu'à sa famille. « Bernard », son mari nous a quitté.

Nous ne pouvons que lui adresser nos remerciements pour son investissement et ses services, tant dans le voisinage que dans les associations.

Pour terminer, je vous souhaite mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année dans la paix, la joie, et le bonheur familial et amical.

***Le conseil d'Administration, le Bureau, Le Président***

**Meilleurs Vœux**

# Les comptes rendus des conseils de l'année 2020

Réunion du 13 janvier 2020

## **Voirie**

Suite aux intempéries, beaucoup de dégâts sur la voirie sont à déplorer.

Les voiries qui apparaissent les plus endommagées sont : Chemin de la Font St Pierre, Chemin de la Font Poirier, Route de Virlet, Chemin de la Champagne dans le bas du Courty.

Il y a quelques jours, M. le Maire et son premier adjoint ont constaté qu'une personne transportait en masse du fumier et détériorait la voirie entre Goux et Virlet. Le chantier a été momentanément stoppé et l'entreprise est venue dès le lendemain nettoyer la voirie.

## **Salle des associations**

Le problème d'infiltration d'eau a été résolu. M. MOREAU doit faire passer les photos afin de déclarer le sinistre à l'assurance.

## **Salles des fêtes**

Les personnes qui ont loué la salle des fêtes depuis les travaux réalisés dans l'office sont satisfaites des nouvelles cuisines.

Vu l'investissement réalisé, le conseil municipal décide d'augmenter les tarifs de location comme suit :

Habitants de la commune : 200 € la journée ; Non-résidents dans la commune : 250 €.

La journée supplémentaire passe à 90 € et la 1/2 journée à 60 €.

## **Succession RESTOUEIX**

M. le Maire a rencontré M. GUIBERT qui représente l'épouse de M. Restoueix. Le notaire, ainsi que les conjoints Restoueix ne souhaitent pas que les biens soient dispersés. M. le Maire avait estimé les biens à plus ou moins 70 000 €, sous réserve que le conseil municipal en soit d'accord.

Cependant, un administré est intéressé par l'acquisition d'une parcelle en limite du chemin des Amoureux ; la parcelle ZM59 pour 2 956 m<sup>2</sup>. Le conseil municipal sous réserve des principes énoncés (mise à disposition du terrain lors des travaux du pont) décide de ne pas se positionner sur cette parcelle.

Néanmoins, le conseil municipal remarque qu'une parcelle a été oubliée sur la succession. Le conseil municipal décide donc de faire une offre à hauteur de 70 000€ frais de notaire inclus avec la-dite parcelle.

## **Maison de Santé**

Une réunion a eu lieu en tout début d'année avec les différents professionnels de santé. Plusieurs points ont été évoqués. Le secrétariat ne concernerait que les médecins. Accès : le dernier professionnel à quitter la maison de santé le soir fermerait le bâtiment. Les archives seront communes aux différents praticiens.

La commune devra prendre en charge les différentes dessertes comme le téléphone etc ...ainsi que le mobilier commun. L'entretien des espaces verts sera inclus dans le loyer. Le ménage restera à la charge des praticiens. Il serait intéressant de contacter le cabinet Hypocrate afin de les solliciter dans la formation des professionnels de santé sur la gestion et le fonctionnement de la maison de santé.

## **Questions diverses**

SPA : M. le Maire donne lecture au conseil municipal de la proposition de convention de la SPA pour 2020. Le tarif est passé de 0,455€/habitant à 0,46€/habitant. Le conseil municipal valide cette convention.

La Communauté des Communes de Haute Saintonge propose l'organisation d'une balade « Régalade ». La marche du cœur aura lieu le 5 avril, elle pourrait être couplée avec cette manifestation.

Répartition des anciens vestiaires du foot : le vestiaire visiteur sera momentanément occupé par l'association de Gym afin d'y ranger le matériel alors que le club des aînés et le comité des fêtes pourraient partager le vestiaire principal.

Vœux : vendredi 24/01, le centre de secours de Pons organise ses vœux ; Mme BUREAU et Mme ORGÉ représenteront la mairie. M. le Maire se rendra aux vœux de M. le Député Raphaël GERARD à Jonzac cette même soirée.

Puits de Peugrignoux : Celui-ci est situé sur la voie publique, les camions et engins empruntant cette voirie risquent d'engendrer un effondrement du puits.

Réunion du 10 février 2020

## **Travaux**

Logement 2 Chemin de la Pompe - Les petits travaux après le départ de la locataire sont terminés.

## **Voirie**

Les travaux en attente à Ste Foy au niveau de chez M. LYS n'ont pas été réalisés et seront certainement programmés au printemps. L'enrobé a été commandé auprès de l'entreprise Nord-Blayais. Le chemin communal en limite de Bougneau est en très mauvais état.

## **Affaires scolaires**

Les prévisions pour la rentrée de septembre 2020 semblent inquiétantes. En effet, les effectifs sont en baisse. Les trois maires des écoles du RPI vont rencontrer Mme CHARPENTIER de l'inspection académique très prochainement.

## **REZO POUCE**

Rezo pouce est un dispositif de co-voiturage gratuit implanté sur notre territoire par la CDCHS. Les utilisateurs par le biais d'une application mobile peuvent profiter d'un système d'auto stop encadré. La CDCHS propose la mise en place de 2 voir 3 points d'arrêt sur la commune. Le conseil municipal valide ce projet et souhaite positionner un premier point au niveau du parking centre bourg ; un deuxième point au niveau du garage de Ste Foy si l'utilisateur principal n'y voit pas d'inconvénient, ainsi qu'un troisième point sur Virlet au niveau de la route de Rouffiac.

## **Visite du percepteur**

M. le Maire a reçu M. ERB, le nouveau trésorier de Pons. Cette rencontre a permis d'évoquer le mode de calcul concernant la compensation de la perte du produit de la taxe d'habitation pour les communes.

## **Maison de Santé**

L'appel d'offre actuellement en ligne sur [marchésécurisé.fr](http://marchésécurisé.fr) sera clos vendredi 14 février à 12h00. La prochaine réunion pour la maison de santé aura lieu le 9 mars.

M. MOREAU a assisté à l'assemblée générale de la Gym. Le club tourne bien. Beaucoup de participants.



# Les comptes rendus des conseils de l'année 2020 (suite)

## Réunion du 9 mars 2020

**Travaux =>** Logement 2 Chemin de la Pompe : le logement est prêt à être loué.

**Voirie =>** Les panneaux commandés ont été posés sur les différentes voies communales. M. Lapeyre rappelle que des nids de poules sont présents sur la voirie à La Pouyade.

**Affaires scolaires =>** Une rencontre avec Mme CHARPENTIER et les maires du RPI a eu lieu en mairie de PERIGNAC. Il en ressort une baisse globale des effectifs sur le RPI et plus généralement sur le département. Il faudra trouver des solutions conjointement avec les 2 autres communes.

**Maison de santé =>** La demande de subvention au conseil départemental passera à la session d'avril.

### **Délibérations :**

DETR (Dotation Équipement des Territoires Ruraux) - L'estimation des travaux ayant été revue à la hausse, il est nécessaire de représenter une demande de subvention actualisée. Le conseil municipal valide la demande de subvention au titre de la DETR pour un montant de 508 495,18€ HT (montant maximum possible).

MFR RICHEMONT sollicite une subvention comme tous les ans pour les élèves scolarisés et domiciliés sur PERIGNAC. Le conseil municipal valide la demande.

Contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel - Le conseil municipal valide la demande.

L'assemblée générale du comité des fêtes a eu lieu. L'association comptabilise 25 bénévoles.

### **Compte administratif / compte de gestion / affectation du résultat :**

CA COMMUNE DE PERIGNAC : Après avoir exposé le Compte Administratif (CA), M. le Maire se retire et confie la présidence de l'Assemblée à M. Vincent pour le votes des 3 comptes administratifs.

Le conseil municipal valide le compte administratif qui présente un excédent de fonctionnement de 2 088 065,25 € à l'unanimité.

CA ESPACE COMMERCIAL : Le conseil municipal valide le compte administratif de l'espace commercial à l'unanimité.

CA MAISON DE SANTÉ : Le conseil municipal valide le compte administratif de la maison de santé à l'unanimité.

**Questions diverses** Tracteur : M. le Maire, M. POUILLOUX et l'employé communal sont allés voir un tracteur CLAAS de 2 200 heures, vu sur le site internet Agri Affaires. Après diverses négociations, le montant retenu serait de 32 000 € HT. Le conseil municipal valide cet achat.

Les blocs de pierres qui sont positionnés au niveau de la zone des Agrières semblent gêner les sapeurs pompiers qui arrivent avec leur véhicule personnel lors des interventions. Le conseil municipal propose de remplacer ces blocs par des bandes réfléchissantes.

De plus, il serait souhaitable d'installer des poubelles sur cette zone car beaucoup de bouteilles et cannettes de bière sont jetées à cet endroit ainsi que sur le chemin de la Font St Pierre.

## Réunion du 26 mai 2020

M. le Maire sortant installe officiellement les nouveaux élus dans leur fonction et laisse la présidence de la séance au doyen d'âge M. VINCENT pour procéder à l'élection du Maire.

### **Election du Maire**

Le président invite le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité des suffrages, à l'élection du maire. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

À déduire : bulletins blancs ou nuls : 1

Reste, pour le nombre de suffrage exprimés : 14

Majorité absolue : 8

M. Christian DUGUÉ est élu Maire avec 14 voix pour et 1 bulletin blanc, et prend la présidence de séance.

### **Election des adjoints**

Le maire rappelle, par ailleurs, que conformément à l'article L.2122-2 du code général des collectivités territoriales, la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil. Ce pourcentage donne pour la commune de Pérignac un effectif maximum de quatre adjoints.

Le conseil municipal décide la création de quatre postes d'adjoints.

### **Vote des adjoints :**

Premier tour de scrutin => Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

– Liste JEANNEAU Roland., 15 - quinze voix

- La liste JEANNEAU, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :
  - **1er Adjoint** : M. Roland JEANNEAU
  - **2ème Adjoint** : Mme Marie-Christine BUREAU
  - **3ème Adjoint** : M. Fabrice MOREAU
  - **4ème Adjoint** : Mme Christine GRENON

### **Indemnités des élus**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24-1,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à quatre,

Considérant que les articles L.2123-23 et L.2123-24 du code général des collectivités territoriales fixent des indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de maire et d'adjoints par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et en appliquant à cet indice les barèmes suivants :

# Les comptes rendus des conseils de l'année 2020 (suite)

## Réunion du 26 mai 2020 (suite)

Population	Maires	Adjointes
De 1 000 à 3 499 h	51,60%	19,80%

Considérant que la commune dispose de quatre adjoints et un conseiller municipal délégué ,

Considérant que la commune compte 1017 habitants.

Considérant qu'il y a lieu de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au maire et aux adjoints,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil décide:

À compter du 26 mai 2020, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par les articles L.2123-23 et L.2123-24 précités, fixé aux taux suivants :

- Maire : 40 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 1er adjoint : 19,8 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 2e adjoint : 6,6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 3e adjoint : 6,6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 4e adjoint : 6,6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- conseiller municipal délégué: 6,6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

M. le Maire donne lecture au conseil municipal des délégations au Maire. Le conseil l'adopte à l'unanimité.

**Questions diverses :** La mairie de BOUGNEAU sollicite la participation de la commune de PERIGNAC pour la réfection du chemin de Limorlin limitrophe aux deux communes. Le conseil valide le devis qui s'élève à 6 480,00€ soit 3 400€ à la charge de chacune des 2 communes. M. le Maire donne lecture de la liste des différentes commissions afin que chacun puisse y réfléchir avant la prochaine réunion.

## Réunion du 26 juin 2020

### DPU (Droit de Prémption Urbain)

M. le Maire informe le conseil municipal d'un droit de préemption délicat au village de Peugrignoux reçu en mairie. Après étude du dossier, le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain.

### Maison de santé

Le docteur CHAUVET souhaite faire valoir ses droits à la retraite tout en continuant à exercer à temps partiel. Le docteur BZAIH a prévu de partir dans l'été. Il sollicite la mairie afin de prendre en charge le financement de son programme informatique de clientèle dans l'attente d'un remplaçant. Le coût approximatif est de 100€ par mois. Le conseil municipal vote le principe de prise en charge du logiciel à 12 voix pour et 1 abstention en attente de précisions supplémentaires.

Concernant l'appel d'offres 2 lots sont infructueux. Il est donc nécessaire d'en relancer un nouveau.

### Affaires scolaires

**Cantine :** M. le Maire informe le conseil municipal du départ de Mme GAULT.

**ATSEM :** le contrat à durée déterminée de l'ATSEM en charge des grandes sections se termine le 12 juillet. Un nouveau contrat sera établi fin août.

### Prime COVID 19

M. le Maire propose que les membres du personnel qui ont exercé leur activité sans interruption et avec beaucoup de disponibilité durant la période de confinement bénéficient de l'attribution d'une prime Covid. Le conseil décide d'attribuer 300€ pour un temps plein et de proratiser suivant le nombre d'heures des contrats à temps partiel.

### Remplacement joug de l'église

Suite aux devis des entreprises LOPEZ et MIGNOT pour le remplacement du joug de l'église, une demande de subvention à hauteur de 20 % sera déposée auprès du département.

### Assainissement Goux

Une réunion d'information est programmée le 16 juillet prochain.

### Ticket de cantine

Le conseil municipal décide d'augmenter le tarif du ticket de cantine qui passe à 2,80€ à la rentrée de septembre.

### Commission communication

Le fil du Guâ est en préparation. Le site internet va être mis à jour progressivement.

### Espaces verts

Des formations CACES vont être dispensées pour l'habilitation à l'utilisation du tractopelle ainsi que l'épareuse et la nacelle.

## Réunion du 10 juillet 2020

### Désignation des délégués des conseils municipaux pour les élections sénatoriales

Le conseil municipal procède au vote à bulletin secret des délégués pour les élections sénatoriales.

Sont élus à l'unanimité :

- DUGUÉ Christian
- GRENON Christine
- JEANNEAU Roland
- BATE Maryvonne (suppléant)
- MOREAU Fabrice (suppléant)
- DUROT Marie-José (suppléant)

**Questions diverses :** Tracteur SAME : M. POUILLOUX a trouvé un acheteur pour le tracteur SAME qui est stocké aux ateliers et n'est plus en état de servir efficacement. Le tracteur sera vendu 4 000 €.

# Les comptes rendus des conseils de l'année 2020 (suite)

## Réunion du 10 juillet 2020 (suite)

### Animations

Cinéma en plein air : la date du dimanche 23 août a été retenue pour la projection en plein air du film « Nous finirons ensemble ». Le repas annuel précédera ce cinésite.

Cette manifestation aura lieu uniquement si les conditions liées à la crise du COVID19 le permettent.

### Antenne FREE

M. JEANNEAU a rencontré un représentant de chez FREE pour la pose d'un mât afin d'obtenir une meilleure réception mobile.

### Pompiers

Les sapeurs pompiers de PERIGNAC souhaitent que les blocs de pierres disposés dans la zone soient retirés. Le conseil municipal considérant que cette mesure avait été prise pour faire respecter l'interdiction poids lourds ne souhaite pas le retrait de ces pierres mais va réfléchir à un aménagement plus sécurisé. Ils ont également signalé que la voirie est détériorée devant la caserne. Il faudra se renseigner si cette charge incombe à la CDCHS qui a la compétence sur cette zone artisanale ou à la mairie.

### Espaces verts

M. le Maire souhaiterait recruter une personne en renfort pour les espaces verts sur la période estivale.

### Cantine

Le poste de cantinière s'est libéré, la commission concernée recevra les candidats présélectionnés en entretien.

### Boîte aux lettres « Affaires Sociales »

Une boîte aux lettres destinée à la commission Affaires Sociales sera installée dans l'été sous le porche de la mairie.

## Réunion du 1er septembre 2020

### Cantine

4 candidates ont été reçues en entretien individuel pour le poste de cantinière.

Mme LAVAURE Séverine a été retenue pour ce poste. Un contrat à durée déterminée de 26h hebdomadaires a été signé jusqu'aux vacances de la Toussaint.

**Caméras :** M. JEANNEAU a relancé le dossier surveillance en ajoutant un dispositif aux ateliers municipaux. Les rdv avec les différentes entreprises et devis sont en cours.

**Assainissement de Goux :** les bacs jaunes de collecte sélective installés le temps des travaux sont trop souvent pleins. Il est nécessaire d'en augmenter le nombre.

**Maison de Santé :** Recherche de médecins => 2 banderoles ont été posées sur le terrain de la future Maison de Santé.

### Pompiers

La commission en charge du CPI s'est réunie en présence du chef de centre des sapeurs pompiers. Mme Durot expose au conseil municipal les doléances du centre d'intervention de Pérignac, à savoir l'état de la voirie devant la caserne, la pose d'un mât, les réserves d'eau dans les différents villages. M. le Maire souligne qu'une étude est en cours avec la CDCHS afin de budgétiser l'installation de réserves d'eau type bêche... Cependant le service de la communauté des communes doit établir un diagnostic sur toute la Haute Saintonge ce qui implique des délais importants. M. le Maire interrogera le président de la CDCHS au sujet de la voirie du fait que la zone est désormais d'intérêt communautaire. M. JEANNEAU s'était renseigné sur l'achat d'un mât et relancera le projet.

### Achat tracteur

Le nouveau tracteur doit être livré dans la semaine. Il s'agit d'un CASE.

### Vol matériel communal

Suite au vol du micro tracteur ISEKI plusieurs devis ont été demandés. Le conseil municipal décide de valider le devis de l'entreprise HERRIBERY de Gémozac pour un montant de 17 884,71€ TTC.

Les employés communaux ainsi que les élus supervisant les services techniques ont accueilli une démonstration d'outils à batterie de marque PELLENC. Le conseil municipal valide le devis pour un montant de 8 000 € environ.

### Délibérations

Le conseil municipal décide de créer les postes nécessaires pour les avancements de grade de 3 membres du personnel concernés dont 2 à l'école et 1 au secrétariat.

M. Moreau expose le tableau de classement de la voirie et propose de déléguer cette mission au syndicat de la voirie afin de le mettre à jour. Le coût de l'opération est d'environ 1 000 €. Le conseil municipal valide ce projet et charge M. Moreau de suivre ce dossier.

M. le Maire informe le conseil municipal que la Commission communale des Impôts directs doit être mise à jour. 24 noms doivent être proposés. 12 personnes seront retenues. Le conseil municipal valide la liste proposée par M. le Maire.

**Virement de crédit** - Il est nécessaire de procéder à la régularisation d'écritures en créditant le compte 673. Le conseil municipal valide cette régularisation.

**Devis SDEER** - Le syndicat d'électrification propose le remplacement d'éclairages défectueux Route de Prérout et Chemin de la Font St Pierre pour un montant de 2 733,32€ ainsi qu'une extension du réseau Route de Mordeloup pour 815,15€. Le conseil municipal valide ces devis.

### Affaires scolaires

L'équipe enseignante et le service de cantine sollicitent l'achat de serviettes de table en tissu ainsi que des rangements pour celles-ci. Le conseil municipal évoque la crise sanitaire actuelle et préfère conserver des serviettes à usage unique le temps de la crise du Coronavirus. La rentrée s'est bien passée. Une nouvelle enseignante est arrivée sur l'école et encadre la classe de petite section. La structure de la cour des maternelles a été repeinte par les parents d'élèves pendant les vacances scolaires.

### Affaires sociales

La commission s'est réunie. Une boîte aux lettres est installée sous le porche de la mairie.

# Les comptes rendus des conseils de l'année 2020 (suite)

## Réunion du 21 septembre 2020

### Appel d'offres Maison de Santé

M. le Maire expose le tableau d'analyse des offres présenté par le cabinet Sourd Durand.

Sont retenues les entreprises suivantes :

- Lot 1 VRD-ESPACES VERTS : ATLANTIC ROUTE = 158 619,58€ HT
- Lot 2 GROS OEUVRE : EGCB17 = 234 856,84€ HT
- Lot 3 CHARPENTE BOIS : THOREAU Laurent = 15 225,25€ HT
- Lot 4 COUVERTURE TUILES : LOPEZ = 39 832,50€ HT
- Lot 5 ETANCHEITÉ : DME = 28 095,00 € HT
- Lot 6 SERRURERIE : CHEVALIER = 14 880,80 € HT
- Lot 7 MENUISERIES EXTERIEURES ALU : BIRON ALU = 63 500,00 € HT
- Lot 8 MENUISERIES INTERIEURES : FGV = 31 754,18€ HT
- Lot 9 CLOISONS DOUBLAGES PLAFONDS: GAULT = 61 064,66 € HT
- Lot 10 FAUX PLAFONDS : FGV = 12 363,90€ HT
- Lot 11 REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES : RENOUE GUIMARD = 49 100,63 € HT
- Lot 12 CARRELAGE FAIENCES : BUGEAU = 4 167,25 € HT
- Lot 13 PEINTURES : JOULIN Stéphane = 23 046,73 € HT
- Lot 14 ELECTRICITÉ : LABBÉ HERBELOT = 72 948,86 € HT
- Lot 15 CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE SANITAIRES : DUPRE = 110 500,00€ HT
- Lot 16 non pourvu

Au vu de ces éléments, l'enveloppe globale est respectée.

Le conseil municipal valide ces propositions et décide de retenir les prestations complémentaires.

### Assainissement GOUX

Les travaux suivent leur cours. Les travaux sur la route de Mordeloup débuteront à partir du 28 septembre.

### Fibre optique

M. le Maire propose aux membres présents de composer une commission de 2 ou 3 élus référents qui pourraient répondre aux questions des administrés sur l'installation de la fibre optique et notamment sur la partie technique. Le conseil municipal souhaiterait également concevoir un flyer informatif.

- La réunion des associations se tiendra lundi 28 septembre à 20h30.

## Réunion du 13 octobre 2020

### Délibérations :

#### Transfert de compétences PLU

M. le Maire donne lecture du courrier de la CDCHS concernant le transfert de la compétence PLU auprès de la CDCHS. Il est possible pour les communes de répondre défavorablement. Effectivement, si 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétence n'aura pas lieu. Le conseil municipal décide à l'unanimité de s'opposer à ce transfert.

#### Contrat groupe d'assurance du personnel

M. le Maire donne lecture du document présenté par la CDG17. La compagnie retenue est ALLIANZ VIE – GRAS SAVOYE. Le conseil municipal valide l'adhésion.

#### SDEER / Extension LA CROIX BLANCHE

Suite à l'achat des terrains route de Préroux, il convient de solliciter une extension du réseau électrique. Le conseil municipal valide le devis pour un montant de 768,14 € à la charge de la commune.

#### Voirie

Les employés communaux ont fait la plus grande partie des réparations en PATA. Il faudrait prévoir l'achat de panneaux de signalisation pour ce type de travaux car en cas d'accident la mairie pourrait être tenue responsable.

#### Assainissement de Goux

Les usagers de cette route ne respectent pas toujours l'arrêté de circulation en cours.

#### Affaires scolaires

Mmes GUILLOTEAU et JULLIARD sont allées testées les repas à la cantine et ont rencontré la nouvelle cantinière afin de faire le point sur les quelques semaines passées.

Mme LAVAURE est prête à s'investir dans une formation. Dans un premier temps, Mmes GUILLOTEAU, JULLIARD et LHUAIRE proposent de l'assister dans la recherche de nouveaux fournisseurs et dans ses commandes. Suite à la demande de serviettes en tissu pour la cantine, le conseil municipal décide d'acheter des serviettes pour les maternelles à raison de 2 jeux pour organiser le lavage et séchage de celles-ci.

#### Services techniques

Le tracteur tondeuse ISEKI a été livré, un traçeur sera intégré sur ce matériel prochainement. Les outils PELLENC ont également été livrés. M. POUILLOUX a fait le tour de la commune avec les agents afin de déterminer quels outils utiliser en fonctions des tâches.

#### Animations

La réunion annuelle des associations s'est tenue le 28 septembre dernier. L'association de chasse a réitéré sa demande de mise à disposition d'un local.

# Les comptes rendus des conseils de l'année 2020 (suite)

## Réunion du 13 octobre 2020 (suite)

### Cimetière

La commission en charge du cimetière a effectué un repérage des tombes qui semblent à l'état d'abandon afin d'y apposer des petits panneaux avant la Toussaint pour que les familles se rapprochent de la mairie. Cette action a pour but de connaître les ayants-droits sur ces concessions. Une note d'information sera rédigée et affichée aux entrées du cimetière afin d'expliquer la démarche.

### Règlement intérieur du Conseil Municipal

M. le Maire donne lecture du projet de règlement intérieur du Conseil Municipal qui est devenu obligatoire pour les communes de plus de 1000 habitants depuis ce nouveau mandat. L'assemblée valide le document.

### Caméras

M. JEANNEAU expose les devis reçus pour le projet de pose de caméras de surveillance dans le bourg de Pérignac ainsi qu'aux ateliers municipaux.

2 devis ont été déposés en mairie :

- l'entreprise CESO pour un montant de 32 166,68€ TTC

- l'entreprise CAP SECURITÉ pour un montant de 33 049,80 € TTC + location d'une nacelle à prévoir.

Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise CESO.

### Pylône FREE

M. JEANNEAU a rencontré l'opérateur FREE qui souhaiterait pouvoir installer un pylône sur la zone des Agrières afin de proposer une meilleure réception mobile à ses clients. Le conseil municipal ne souhaite pas se prononcer sur ce sujet et préfère étudier plus en profondeur le dossier et reporter la décision à la prochaine réunion.

### Questions diverses

M. le Maire transmet la demande de l'école pour l'achat de bureaux et chaises pour les classes de CP/CE1 et CE1/CE2. Le conseil municipal valide le devis qui s'élève à 1005 € HT ;

### Estivales 2021

Suite à la demande de la CDCHS sur le positionnement de la commune pour l'édition 2021 des Estivales de Haute Saintonge, le conseil municipal décide de déposer une candidature pour un cinéma en plein air.

### Commerce

La boucherie a fermé la semaine passée. M. le Maire a rendez-vous avec M. Valentin et M. Cottard ce jeudi pour faire un point notam-

## Réunion du 10 novembre 2020

### Assainissement de Goux

La tranche de la Route de Mordeloup à revenir sur Virlet devrait se terminer en fin de semaine. La semaine suivante les travaux débiteront pour la tranche du poste de relevage à revenir sur Goux.

### Travaux

M. JEANNEAU a sollicité des devis afin de procéder à l'entretien des hottes de cuisine à la salle des fêtes et cantine.

### Maison de santé

Les dossiers de marché sont en cours de rédaction afin de procéder rapidement à la signature avec les entreprises retenues. Il convient de prendre une délibération afin d'accepter l'avenant des honoraires de l'architecte. Effectivement le montant global des travaux ayant été revu à la hausse les honoraires de l'architecte sont également réévalués. La plus-value s'élève à 15 819,91€. Le conseil valide à l'unanimité cet avenant.

### Convention orange

Afin de pouvoir lancer l'étude de l'enfouissement des réseaux du village de Goux la société Orange a transmis une convention d'engagement. Le conseil valide l'étude du dossier et charge M. le Maire de signer cette convention.

### Pylône FREE

Lors de la dernière réunion du conseil municipal, M. Jeanneau avait présenté un dossier du fournisseur mobile Free. M. le Maire propose au conseil municipal d'étudier le projet plus en détail avant de prendre une décision. Le dossier en question a également été affiché en mairie afin que les administrés puissent en prendre connaissance. Après un vote à bulletin secret (pour:12 / contre:2 / blanc:1), le conseil municipal valide l'installation d'un pylône au niveau de la zone des Agrières afin d'améliorer la réception mobile Free sur la Commune.

### Questions diverses

Commerce centre bourg : Suite à la liquidation de la boucherie, le mandataire judiciaire affirme que le fonds de commerce que la commune avait acheté et mis à disposition du boucher reviendrait au liquidateur. La protection juridique de l'assurance de la commune a été sollicitée ; le dossier lui a été transféré.

Succession Restoueix : Le problème de la parcelle qui avait été oubliée par le notaire qui avait en charge la succession de M. Paul Restoueix vient d'être résolu et la commune va pouvoir acquérir les parcelles de M. Jean-Marie Restoueix comme convenu.

M. le Maire donne lecture d'un courrier adressé par un administré qui a rencontré des soucis électriques en liens avec l'éclairage public. La commune n'étant pas responsable de l'éclairage public le courrier sera transféré au Syndicat Départemental d'Électrification.

Affaires scolaires : Mme GRENON a assisté ce jour au conseil d'école qui avait lieu en visio-conférence et transmet les demandes des enseignants et parents aux membres présents.

Associations : L'association CAP 3000 est en sommeil depuis plusieurs années, M. Moreau propose de dissoudre cette association et organisera une assemblée générale extraordinaire pour lancer la procédure réglementaire.

Estivales 2021 : Le conseil municipal retient la date du 31 juillet 2021 pour organiser la soirée cinéma en plein air si les conditions sanitaires le permettent.

Cérémonie du 11 novembre : Un dépôt de gerbe en présence de 6 élus aura lieu à 12h00.

# Les comptes rendus des conseils de l'année 2020 (suite)

## Réunion du 7 décembre 2020

### **Assainissement de Goux :**

Les travaux vont être arrêtés durant 3 semaines pour les vacances scolaires ainsi que la première semaine de janvier.

### **Travaux :**

Le devis a été validé pour l'entretien des hottes.

### **Maison de santé :**

La première réunion de chantier aura lieu jeudi 17 décembre en présence des entreprises.

### **Affaires scolaires :**

M. le Maire a reçu la cantinière pour faire un point sur son contrat. Il lui a demandé d'améliorer la qualité des repas avant de prolonger son contrat.

Lors du conseil d'école un TBI a été demandé pour la classe de CP. La directrice a sollicité le prestataire informatique SOLURIS qui a établi un devis pour un montant de 4 568,34€ TTC.

Le conseil municipal valide cet achat.

### **Environnement :**

La commission environnement s'est réunie afin de définir les priorités. Le fleurissement de la commune sera un des points essentiels.

### **Délibérations :**

#### **Enfouissement des réseaux de Goux :**

Le SDEER a fait parvenir son devis ; le reste à charge pour la commune s'élève à 33 442,17€.

En parallèle le SDEER propose une extension Chemin des Fontanies pour un montant de 947,46€ à la charge de la commune.

Le conseil municipal valide ces deux devis.

#### **Loyer Restaurant :**

Le conseil municipal décide d'accorder l'exonération des loyers du restaurant durant la période de fermeture en raison du COVID.

#### **Subventions aux Associations :**

Le conseil municipal à l'exception des membres qui siègent dans les différentes associations décide de reconduire les sommes versées en 2019, à savoir :

Amicale Pérignacaise de Pétanque : 305€ - Association des Parents d'Elèves:305€ - Club des Aînés : 305€ - Comité des Fêtes : 305€ -Ligue contre le cancer : 31€ - Sapeurs Pompiers : 153€ - Tennis Club : 305€- Donneurs de Sang du Pays Pontois : 75€ - LGV 305€ - Société de chasse : 153€

#### **Dossier Boucherie :**

M. le Maire rappelle au membres présents la liquidation de la boucherie et relate ses contacts et échanges avec le mandataire judiciaire.

Le conseil municipal décide de faire une offre pour racheter le matériel récupérable et ainsi favoriser la relance de ce commerce.

La pergola de la mairie a vieilli et mérite d'être consolidée.

### **Questions diverses :**

#### **Terrains la Croix Blanche :**

Le conseil municipal décide de mettre en vente les 4 terrains situés à « La Croix Blanche » et vote les prix suivants : le terrain situé au fond de l'impasse au tarif de 31 000 € - les 3 terrains en bordure au prix de 34 000 € chacun.

M. le Maire propose au conseil municipal d'offrir à chaque foyer résidant sur la commune une BD sur la Charente Maritime. En raison de la crise sanitaire la municipalité n'a pu organiser le repas traditionnellement offert aux Pérignacais. Par conséquent, le conseil municipal décide d'offrir cette BD à l'occasion de la nouvelle année.

De plus, un panier gourmand sera offert aux foyers dont au moins une personne est âgée de plus de 80 ans.

# Etat civil 2020

(Seules les familles ayant donné une autorisation préalable à la publication de ces informations apparaissent ci-dessous).

L'ensemble de l'équipe municipale présente toutes ses félicitations aux nouveaux mariés et la bienvenue aux enfants nés cette année.



## 2 mariages

Dont :

☞ **BOUGNAUD Kévin et COUTURIER Elisa**  
Le 12/09/2020

☞ **BITEAU Victor et CHOLLET Pauline**  
Le 12/09/2020



## 7 naissances

Dont :

☞ **DEMEULENAERE-ARBONDIN Nina**  
Le 20/07/2020

L'équipe a également une pensée émue pour toutes les personnes parties trop tôt et souhaite réitérer tout son soutien et ses sincères condoléances aux familles concernées.

## 8 décès



Dont :

☞ **ROBINEAU André**  
Le 08/01/2020

☞ **BUREAU Claude**  
Le 24/01/2020

☞ **BOHY épouse PACAUD Micheline**  
Le 24/07/2020



☞ **DESSENDIER Robert**  
Le 25/09/2020

☞ **MAYÉ André**  
Le 18/10/2020

☞ **ROCHETTE Bernard**  
Le 23/11/2020

Suite des articles au dos

# Mise en place d'un fichier d'Alerte Mail



Aujourd'hui, vous avez la possibilité de suivre les actualités de la commune de Pérignac ainsi que les informations les plus utiles sur le site [www.perignac.fr](http://www.perignac.fr) mais aussi ponctuellement via les « flashes infos » ou encore le bulletin municipal « Au fil du Guâ » distribués en boîte aux lettres.

Afin d'assurer une communication instantanée en cas d'événements exceptionnels, sur les informations liées à la vie de la commune ou afin de renforcer la sûreté des Pérignacais, les élus ont souhaité inscrire dans leur programme la mise en place d'**une alerte Mail** (dans un premier temps), notamment suite au contexte de crise sanitaire que nous vivons actuellement.

En choisissant de vous inscrire, vous recevrez des mails portant principalement sur des :

- ☞ **Informations liées à la Sécurité / Prévention / Solidarité** : Pour recevoir les informations et consignes à suivre en cas d'événements majeurs survenant sur la commune (climatiques, sanitaires, accidents graves, travaux de voirie...)
- ☞ **Informations communales** : Pour être informé de l'actualité de la commune, des manifestations organisées, ...

**Rien de plus simple pour vous inscrire ... Il vous suffit de compléter le formulaire d'inscription ci-dessous et de :**

- Le déposer directement à la mairie de Pérignac
- Ou
- Le scanner et le transmettre par mail à : [mairie@perignac17.fr](mailto:mairie@perignac17.fr)

Bien entendu, votre inscription à ce service est totalement gratuite et vous pouvez à tout moment vous désinscrire en contactant simplement la mairie de Pérignac par téléphone au 05 46 96 41 95 ou par mail à [mairie@perignac17.fr](mailto:mairie@perignac17.fr)



## FORMULAIRE D'INSCRIPTION .... À compléter

IDENTITES DES PERSONNES SOUHAITANT ÊTRE AVERTIES		
<b>Civilité</b>	<input type="checkbox"/> Madame ou <input type="checkbox"/> Monsieur	<input type="checkbox"/> Madame ou <input type="checkbox"/> Monsieur
<b>Nom</b>		
<b>Prénom</b>		
<b>Date de naissance</b>		
VOS COORDONNEES		
<b>Adresse complète</b>		
<b>Téléphone Fixe</b>		
<b>Téléphone Portable</b>		
<b>E. Mail principal</b>		

**J'accepte que mes coordonnées soient inscrites dans le fichier d'alerte Mail de la commune de Pérignac (17800)**

Votre ou vos signatures :

Fait à Pérignac, le \_\_\_\_\_

Les informations renseignées dans le formulaire sont exclusivement destinées aux services d'alertes de la Mairie de Pérignac et ne seront en aucun cas retransmises à des tiers. Conformément à la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez demander la suppression de ces données directement auprès de la Mairie de Pérignac au 05 46 96 41 95 ou par mail à [mairie@perignac17.fr](mailto:mairie@perignac17.fr).